

Le petit monde

www.saint-yrieix-sous-aixe.fr

Journal de la commune
de Saint-Yrieix-sous-Aixe

n°12 juillet 2020

Merci

Merci



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Le petit monde de Saint-Yrieix-sous-Aixe

Directeur de la publication : Gérard Kauwache
Rédacteur en chef ; Stéphane Magris
Comité de rédaction : Gérard Bouchetei, Lionel Forestier
Photos : Stéphane Magris
Impression : IPNS
Tirage : 240 exemplaires
Dépôt légal : Septembre 2019.

Sommaire

- 2 La charte des élus
- 3 Le mot du maire
- 4 Organisation

La charte des élus



Charte de l' élu local

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.

« 5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

A collection of approximately 12 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. Some signatures are more legible than others, with some appearing to be 'Saguer' and 'Lestier'.

Mairie de Saint-Yrieix-sous-Aixe

ouverte les mardi, jeudi et samedi de 8h30 à 12h30

Téléphone: 05 55 03 81 86

Courriel: mairie.saint-yrieix-sous-aixe@wanadoo.fr

Le mot du Maire



Gérard Kauwache
Maire de Saint-Yrieix-sous-Aixe

Madame, Monsieur,

MERCI d'avoir respecté les mesures sanitaires pendant la période de confinement. Cette situation inédite a été perturbante. Nous avons, cependant la chance de vivre dans un environnement privilégié qui a rendu cette épreuve plus supportable. Votre sens des responsabilités a permis qu'aucun d'entre nous ne contracte le virus quand beaucoup de communes limitrophes étaient touchées.

MERCI au personnel municipal d'avoir assuré la continuité de service. Leur engagement et leur dévouement nous ont touché.

MERCI à tous ceux qui nous ont donné de quoi confectionner les masques. Sans eux, rien n'aurait été possible.

MERCI aux couturières qui, par leur générosité et leur savoir-faire, ont permis de fournir en un temps record des masques à tous les habitants de la commune.

MERCI à tous les bénévoles du Comité des Fêtes qui ont assuré le ravitaillement de beaucoup d'entre nous.

MERCI à l'organisation « Paniers libres » d'avoir permis à chacun de se fournir en produits locaux.

MERCI à tous ceux qui ont participé à la réussite de ces initiatives collectives.

Sans en prendre forcément conscience, nous avons été les maillons d'une chaîne de solidarité humaine.

C'est cela, à mon avis, le vrai sens de la vie.

L'un sans l'autre, nous ne sommes RIEN mais, unis, nous sommes TOUT.

Lors des élections municipales, vous nous avez accordé votre confiance et nous vous en remercions. Nous nous efforcerons de nous en montrer dignes et de servir l'intérêt général.

la page suivante précise les rôles et les fonctions de chacun.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons créé des Comités consultatifs afin de renforcer la démocratie locale.

Ainsi, des personnes extérieures au Conseil pourront donner leur avis sur des sujets précis.

C'est de cette manière que doit fonctionner la démocratie. L'Histoire nous a appris où peuvent conduire les décisions d'un seul.

Nous comptons sur vous et vous pouvez compter sur nous pour construire l'avenir de notre commune.

Nous ferons de notre mieux.

Bien à vous,
Gérard Kauwache

Organisation

Fredéric Mechin

Gautier Caubel

Karelle Mercier

Nathalie Beaufiles

Catherine Belly

Lionel Forestier

Marie Aufaure

Jacques Saguez

Gérard Boucheteil

Gérard Kauwache

Isabelle Gabaud

Maire:

Gérard Kauwache

Gestion générale, dont finances et ressources humaines

1er Adjoint:

Gérard Boucheteil,

Gestion déléguée pour les travaux, la voirie, l'urbanisme et la sécurité.

Gestion déléguée pour la communication.

Assisté de:

Gautier Caubel,

Conseiller délégué pour les travaux, la voirie, l'urbanisme et la sécurité.

Lionel Forestier,

Conseiller délégué pour la communication.

2ème Adjointe:

Isabelle Gabaud,

Gestion déléguée pour la cohésion sociale et la solidarité.

Gestion déléguée pour l'enfance et la jeunesse.

Assistée de:

Catherine Belly,

Conseillère déléguée à la Cohésion sociale et à la solidarité.

Karelle Mercier,

Conseillère déléguée à l'enfance et à la jeunesse.

3ème Adjoint:

Jacques Saguez,

Gestion déléguée pour la transition écologique.

Gestion déléguée pour la culture, les loisirs et le milieu associatif.

Assisté de:

Fredéric Mechin,

Conseiller délégué pour la transition écologique.

Nathalie Beaufiles,

Marie Aufaure,

Conseillères déléguées à la culture, aux loisirs et au milieu associatif.

Chaque conseiller est aussi membre:

soit d'une commission municipale (membres du conseil)

soit d'un comité consultatif (pouvant accueillir des personnes extérieures au conseil)

Chaque élu participe aux diverses commissions et comités consultatifs relevant de leur délégation.

Chaque élu est aussi membre d'une commission au sein de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Ces informations seront développées dans une prochaine édition de ce journal.

